



# Compte de gestion non communiqué après le décès de ma maman placée sous tutelle

Par **Isapic27**, le **13/02/2023** à **02:07**

Bonjour, le tuteur (et époux) de ma maman décédée refuse de me transmettre les comptes de gestion car il en aurait transmis aucun au directeur des services de greffe du tribunal d'instance. Cela fait 3 ans que ma mère nous a quitté et je refuse de signer la succession car je demande à voir les comptes de gestion. Aussi, Les différents actes notariés m'ont été envoyés il y a 1 an par la notaire soit 2 ans après son décès. Est ce normal et que dois-je faire?

Par **Marck.ESP**, le **13/02/2023** à **10:04**

Bonjour et bienvenue,

Cet article à toute fin utile.

<https://lacan-avocat.com/comptedegestiondetutelle/>